



Communiqué de presse

Date

10.09.2015

La COMCO procède à un examen approfondi de l'entreprise commune entre Swisscom, la SSR et Ringier

Berne, 10.09.2015 – La Commission de la concurrence (COMCO) va procéder à un examen approfondi de la création de l'entreprise commune entre Swisscom, la SSR et Ringier. Swisscom, la SSR et Ringier envisagent de commercialiser conjointement des contenus publicitaires à l'avenir. Il existe des indices que la concentration crée ou renforce une position dominante dans le domaine de la commercialisation publicitaire.

Par leur partenariat, Swisscom, la SSR et Ringier envisagent de réaliser des synergies et d'accélérer l'innovation dans le domaine de la publicité TV adaptée à des groupes cibles. A cet effet, Swisscom doit apporter à l'entreprise commune le know-how technique nécessaire ainsi que les données d'utilisateurs. La SSR et Ringier contribueront en apportant leurs espaces publicitaires ainsi que leurs propres données d'utilisateurs.

A l'issue de l'examen préalable, la COMCO est arrivée à la conclusion qu'en matière de collaboration dans le domaine de la publicité TV adaptée à des groupes cibles, il existe des indices de création ou de renforcement d'une position dominante. C'est la raison pour laquelle la COMCO va examiner de façon approfondie les répercussions du projet de concentration sur la concurrence. L'examen doit être réalisé dans le délai légal de quatre mois.

Contacts / Renseignements :

Dr. Rafael Corazza
Directeur

058 462 20 41
079 652 49 57

rafael.corazza@comco.admin.ch

Carole Söhner-Bührer
Vice-directrice

058 464 96 69

carole.soehner-buehrer@comco.admin.ch